34e ANNEE N° 2680 PARAIT LE SAMEDI 1er SEPTEMBRE 1923

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence Havas*, 62, Rue de Richelieu, et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne)..... 0,50

Commerciales (la ligne)..... 0.60

Réclames (la ligne)..... 0,80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LETTRE DE PARIS

UN DEBAT DE PRINCIPES

30 Août 1923,

M. Chaumet nous a fait entendre que les prochaines élections se feraient sous le régime de la loi actuelle et cette déclaration a causé quelque émotion dans un groupe de sénateurs qui demeure fermement attaché au régime majoritaire et particulièrement au scrutin d'arrondissement.

M. Chaumet, par cette déclaration, a-t-il cru devoir servir de porte-parole au Gouvernement ? A-t-il traduit le sentiment général des hommes politiques, convaincus qu'il est trop tard pour réformer la loi, et lui substituer une formule nouvelle à la formule de juillet 1919 ?

M. Chaumet a-t-il voulu, sans croire au maintien de la loi en vigueur, à la faveur d'une feinte, obliger les radicaux à démasquer leurs batteries et à s'expliquer sur leurs alliances électorales ?

Cette dernière hypothèse n'est pas invraisemblable, elle correspond assez bien avec le désarroi des modérés qui savent que toute alliance avec la droite les compromettrait inutilement et lamentablement et qui voudraient bien traiter avec le parti radical, au plus juste prix c'est-à-dire aux auditeurs les plus avantageux pour cette cohue de la Plaine qui n'a ni chef, ni programme, une simple ribambelle de troupes disparates

Les radicaux n'ont pas éprouvé le besoin de se jeter dans les bras des modérés qui ne savent plus, en sortant du Bloc National, quelle contenance ils doivent prendre.

Pour se donner une petite contenance les voici qui deviennent voltairiens — la politique laïque ne leur fait pas peur — ; et, ils se déclarent volontiers, en province, partisan d'une politique européenne légèrement différente de celle du gouvernement. Mais ce sont là des nuances très discrètes et presque insaisissables. Les modérés n'ont en réalité qu'une politique substantielle et c'est cette politique qu'ils n'osent exposer au public. On en reparlera plus tard.

Les radicaux ne sont pas pressés de signer des pactes ; ils barrent à gauche, décidés à faire prévaloir une large politique sociale. Ils auront donc les alliances de leur programme et non pas le programme de leurs alliances. Ils n'énerveront pas la fermeté de leur politique extérieure, soucieux des prérogations de la France, de son droit aux réparations et à la sécurité. C'est en vain qu'on tente d'insinuer que la politique radicale affaiblit la France au dehors. Tant pis pour les Français qui le disent : ils parlent comme les allemands toujours en quête d'un espoir saugrenu.

Les radicaux n'infléchiront pas non plus leur politique intérieure pour courtiser d'autres catégories d'électeurs avec l'appui des électeurs de bon sens, le parti radical reprendra le pouvoir en 1924. Sa politique est la politique des années de progrès, de prospérité et d'alliances qui ont précédé la guerre. Tout le monde sait qu'il faut y revenir. M. Chaumet y reviendra. Nous le mettrons lui aussi, avec d'autres dans la voiture. Mais pas sur le siège.

A. MILHAUD.

COMMERÇANTS !

Pensez à modifier l'en-tête de vos imprimés

A partir du 1er décembre prochain et en vertu de la loi du 1er juin 1923, tout commerçant sera tenu, sous peine des sanctions prévues, de mentionner sur tous ses imprimés (factures, lettres, notes de commande, tarifs, catalogues, prospectus, cartes, annonces, etc.) le nom du Tribunal de Commerce où il est immatriculé et le numéro de son immatriculation au Régistre du commerce.

Les patrons, les chefs d'établissement doivent donc : 1° remplir (si ce n'est déjà fait) les formalités de l'immatriculation au registre en question, 2° s'arranger pour faire imprimer sur leurs papiers, soit à la presse, soit au moyen d'un timbre en caoutchouc, les indications requises et cela avant le 1r décembre.

Négociants, attention !...

CHRONIQUE POLITIQUE

En abaissant à 1 fr. 10 le prix du kilo de pain le préfet du département n'a certainement pas résolu le problème de la vie chère ; la mesure qu'il a prise mérite cependant d'attirer l'attention tant par le bien qu'elle réalise que par les réflexions qu'elle fait faire sur les conséquences du rétablissement de l'ordre économique.

Supposons donc, comme il est raisonnable de le faire, que la baisse des prix s'accentue et se généralise dans les mois qui vont suivre ou seulement dans le courant de l'année prochaine, le travailleur des Alpes mangeant à sa faim ne sera plus mécontent de son sort et ne prêtera qu'une oreille distraite aux prédications révolutionnaires.

Que deviendront alors les agitateurs gros et gras qui spéculent sur sa misère actuelle pour faire sauter à leur profit, l'armature du vieux monde ? Iront-ils de l'avant, par amour de l'héroique aventure ou rétrograderont-ils insensiblement jusqu'à leur point de départ qui fut si longtemps leur point d'attache, centre gauche ou extrême droite ?

Curieux dilemme dans les mailles duquel il sera plaisant de les voir se débattre quand sonnera pour eux l'heure de l'action.

* * *

Rien ne protège plus le communiste contre la sévère inquisition de son parti. si ce n'est la soumission absolue, militaire aux ukases de Moscou. Pour avoir méconnu le principe de cette discipline inexorable, M. Baron, malgré sa rondeur sympathique, s'est vu exclure du communisme orthodoxe et déclarer comme Ste Jeanne d'Arc, hérétique et relaps.

Mais comme il a la chance dans son malheur de vivre en France sous un ciel plus clément que celui de Moscou, il continuera à faire partie du genre humain et à exercer tranquillement les droits de l'homme et du citoyen pour la défense desquels il a été si sottement frappé.

De cette disgrace légére qui l'apparente aux petits persécutés de la libre pensée, il se dégage pour ceux que la seule curiosité mêle aux controverses communistes une leçon trop précieuse pour ne pas être recueillie : c'est que, s'il est évident qu'on peut cesser d'être communiste sans cesser d'être homme et brave homme, citoyen et bon citoyen, il est non moins évident qu'on peut n'être pas communiste tout en étant homme et brave homme, citoyen et bon citoyen.

Réjouissons-nous donc d'un évènement qui, sans beaucoup nuire à M. Baron, nous autorise à dire publiquement ce qu'on ose à peine murmurer dans certains milieux populaires, à savoir que le communisme malgré ses prétentions, n'est pas plus le genre humain qu'une espèce végétale n'est le règne végétal.

* * *

Nos bons voisins du canton d'Oraison ont remplacé leur conseiller général, un excellent radical-socialiste décédé, par le maire d'Oraison, d'ordinaire communiste intransigeant en en cette circonstance porte-drapeau d'une certaine union des gauches.

Après l'élection qui fut indécise jusqu'aux derniers bulletins, la presse communiste du département n'a pas manqué d'en interpréter le résultat comme le signe d'une évolution populaire vers le communisme et de prophétiser le renversement complet de la situation politique du département aux élections législatives de 1924.

Les journalistes professionnels ont parfaitement le droit de concevoir un avenir politique conforme à leurs intérêts, mais les simples électeurs qui n'observent que pour s'instruire ont également le droit de ne pas se laisser prendre aux figurations de leur imagination romanesque.

Or, si les renseignements transmis d'Oraison à Sisteron par la poste ordinaire ou par le télégraphe n'ont pas été altérés en cours de route, il semble bien que la très difficile victoire du maire d'Oraison soit due à des considérations locales plutôt qu'à

© VILLE DE SISTERON

la modification des idées politiques du corps électoral.

Cette opinion du reste est parfaitement corroborée par l'examen scrupuleux des résultats du premier tour de scrutin où les candidats opposés ont obtenu ensemble un bien plus grand nombre de suffrages que le maire d'Oraison.

Le second tour de scrutin ne signifie donc qu'une chose, c'est qu'un certain nombre d'électeurs n'ont vu dans l'élection que le triomphe de leur localité sur la localité voisine et rivale et qu'ils ont aveuglément sacrifié à cette idée leurs principes politiques et même leurs préférences personnelles.

Aux prochaines élections législatives, les électeurs de tous les partis seront libérés de toute préoccupation locale par le caractère national de la consultation ; ils rallieront spontanément leurs vieux drapeaux en péril et beaucoup s'étonneront sans doute d'avoir combattu dans des camps différents pendant la récente période électorale.

Jusqu'à ce moment là, il convient donc de suspendre son jugement sur la valeur exacte de la manifestation politique d'Oraison et d'attendre avec sérénité le scrutin qui nous révèlera les véritables dispositions de l'esprit public dans le canton d'Oraison comme dans le reste du département, dispositions qui s'avèreront certainement favorables à la République du progrès démocratique et social dans le respect de l'ordre constitutionnel.

SPECTATOR.

Le Nouveau Régime des Colis Agricoles

Le Conseil Supérieur des Chemins de fer ayant récemment approuvé les propositions du Comité de Direction des Grands Réseaux, relativement aux améliorations à apporter au régime des colis agricoles, un nouveau tarif vient d'être homologué par le Ministre des Travaux Publics et entrera en application le 25 août 1923.

Parmi les améliorations destinées à combattre la cherté de la vie, cette mesure est une des plus intéressantes, en raison des avantages dont elle fera bénéficier le consommateur non moins que le producteur.

Alors que le poids maximum du colis postal est de 10 kgs avec coupures de 3, 5 et 10 kgs, le poids du colis agricole peut atteindre 40 kgs avec coupures de 20, 30 et 40 kgs. Il en résulte la possibilité de faire des envois plus importants en un seul colis, d'où économie de temps, d'emballages, et de poids mort.

En outre, le prix de transport du colis agricole, qui varie par échelon avec le parcours, présente, aux faibles et moyennes distances, une grande réduction par rapport au prix d'un envoi de même poids par colis postaux.

Il varie, selon la distance : Pour les colis de 20 kgs (droit de timbre non compris) de 3 fr. 45 à 7 fr. 50 ; pour les colis de 20 à 30 kgs de 3 fr. 45 à 10 fr. 70 ; pour les colis de 30 à 40 kgs de 3 fr. 45 à 14 fr. 05.

La responsabilité du transporteur est la même, en cas de retard, que pour les transports de denrées en grande vitesse. L'expédition, qui doit être faite en port payé, peut être grevée de remboursement jusqu'à concurrence de 300, 450 et 600 francs, selon le poids, le retour des fonds étant taxé au tarif postal.

Il n'est pas perçu de droit d'enregistrement le droit de timbre est réduit à 0 fr. 20 par colis (0 fr. 10 seulement jusqu'à 5 kgs).

La nomenclature des denrées admises à bénéficier du tarif est complétée par l'admission des vins en bouteilles, en caisses ou en petits fûts et des huiles comestibles en estagnons métalliques. La valeur maxima au kilo de ces marchandises a été portée de 3 à 15 f. La livraison à domicile est faite gratuitement dans les localités ou existe un service de factage, et la livraison en gare est admise si l'expéditeur le prescrit. Chaque colis doit être muni d'une étiquette indiquant la gare de destination, le nom et l'adresse du destinataire et, s'il y a lieu, le montant du remboursement.

La déclaration pour l'octroi du poids doit être faite *par nature* de denrée, sans qu'il soit nécessaire, comme avec l'ancien tarif, d'indiquer la catégorie du tarif de l'octroi. *Il sera bon de joindre au colis cette déclaration entièrement libellée et signée par l'expéditeur et indiquant le poids net de chaque espèce de denrées.* (Le tarif indique le détail des renseignements à fournir, en particulier pour l'octroi de Paris).

Les colis agricoles bénéficient du régime d'acheminement applicable aux transports des denrées périssables du tarif G. V. 3/103, tarif qui comporte l'emploi, pour les longs parcours, des trains de messageries accélérés. En cas de retard, la responsabilité du chemin de fer est la même que dans le régime des transports de grande vitesse.

Il n'est pas douteux que ce nouveau régime ne soit appelé à un grand succès auprès du public par ces temps de vie chère. Il facilitera à la fois les achats directs des consommateurs au producteur et les opérations des intermédiaires.

AUTOMOBILISME

Ford

THE UNIVERSAL CAR

La voiture Ford *s'impose de plus en plus dans notre région.*

C'est ainsi que M. Robert, docteur à Sisteron, a pris livraison chez l'agent des voitures Ford, *M. Francis* **Jourdan**, *d'une voiture de la prestigieuse marque* "Americaine". *Il désire pour les nécessités de sa profession une voiture souple, rapide, qui dure et qui ne réclame aucun entretien.*

Demandez des renseignements et à faire un essai au

GARAGE

Francis JOURDAN, Sisteron

Echos de la Semaine

Victime d'un fâcheux désaccord, le Collège appelle en vain au secours de sa détresse, la truelle du maçon et la brosse du peintre ; ne serait-il donc plus vrai l'antique adage provençal : *Qu pinto vendé ?*

* * *

Deux jeunes coqs de Vaumeilh, le jour de la foire, firent un curieux match de boxe devant le Casino ; au lieu de se quereller pour une poule, n'auraient-ils pas mieux fait de la partager ?

* * *

On dit qu'aux prochaines élections législatives plusieurs Crésus parisiens feront couler les flots du Pactole dans nos campagnes désertiques : les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

* * *

La marèchaussée a fortement malmené, ces jours derniers, les propriétaires de véhicules abandonnés sur la voie publique : un vrai gendarme est naturellement sans pitié.

* * *

Paul Arène, si l'indifférence municipale persiste, ne sera bientôt plus que le camarade immortel des platanes mutilés et des bancs brisés ; ne lui suffit-il donc pas d'avoir le nez cassé ?

Chronique Locale

SISTERON

Chiffre d'Affaires

L'impôt sur le chiffre d'affaires sera perçu à la mairie le vendredi 7 septembre aux heures habituelles.

Les redevables qui ont des mois en retard et qui ne se présenteront pas seront l'objet de poursuites.

— o —

Touristes des Alpes

Par suite de la participation de la Société musicale aux fêtes de Laragne qui auront lieu le 23 septembre, MM. les musiciens, ainsi que les tambours et clairons, sont priés d'assister le plus régulièrement possible aux répétitions pour l'étude du programme.

— Nous rappelons aux jeunes gens désireux de suivre les cours gratuits de solfège qui commenceront le 3 septembre, qu'ils doivent se faire inscrire de suite chez M. Reynaud, président, ou chez M. Bombled chef de musique.

Canal de Sisteron

Les dernières pluies ayant amené dans le Buech une quantité d'eau suffisante, la Commission du canal décide, jusqu'à nouvel ordre, d'autoriser l'arrosage des près et vignes.

Nouveau Docteur

M. le docteur Maurice Rolland dont nous avons annoncé antérieurement l'installation à Sisteron, ouvre son cabinet de consultations aujourd'hui, place du Tivoli.

Nous lui réitérons nos souhaits de bienvenue.

Avis aux chasseurs

Messieurs les chasseurs sont prévenus que la chasse est défendue dans les propriétés de M. Roman, situées sur les communes de Mison et de Sisteron.

Dans l'Enregistrement

M. Debeaux, receveur conservateur de 5me classe à Sisteron, est nommé receveur conservateur de 4me classe à Oloron.

M. Talairach, receveur de 2me cl. (contributions directes) est nommé receveur-conservateur de 5me classe à Sisteron.

On demande un apprenti aux Galeries Sisteronnaises, âgé d'au moins 15 ans.

Foire. — Très belle foire, nombreuses transactions.

Mercuriale de la foire. du 27.

Agneaux, le kilog.	4 à 4 50
Moutons, —	3 à 3 20
Brebis, —	2 50 à 2 70
Bœufs, —	3 50 à 3 70
Vaches, —	2 75 à 3 »
Porcs, —	5 50 à 5 70
Porcelets, —	8 à 9 »
Bœufs de travail	3 500 à 4.000
Lièvres, la pièce	35
Perdreaux —	7 à 9 »
Lapins —	7 à 8 »
Poulets, la paire	18 à 2[illegible]
Œufs, la douzaine	5 50 à [illegible]
Poules, la piéce	» » à » »
Pigeons, la paire	5 »
Blé blanc, les 100 k.	80 à 8[illegible]
Blé rouge —	78 à 7[illegible]
Avoine —	50
Sainfoin, le double	6

Crédit à l'Épargne

Le sort continu à être favorable à la délégation de cette société à Sisteron. M. ESCLANGON, sociétaire-délégué nous informe qu'au tirage du 28 août, il a encore eu un sociétaire gagnant.

Mlle Colombon Marie de Vaumeilh a gagné 1000 fr. c'est le 7me sociétaire remboursé de cette année aux tirages mensuels.

CREDIT A L'EPARGNE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Doyenne des Sociétés de Capitalisation

Siège Social à Lyon

Réserves : VINGT MILLIONS

Constitution d'un capital de **1000** fr. par cotisation de **5** francs par mois

Remboursements anticipés par tirages mensuels

Pour renseignements et souscriptions s'adresser à M. **ESCLANGON**, *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** (*Basses-Alpes*)

Sacs à main et barrettes, dernière nouveauté, en vente à la librairie Lieutier.

—o—

AVIS. — Madame BERGER, ex gérante du magasin *Paris-Modes* à l'honneur d'informer son aimable clientèle qu'elle ouvre un SALON DE MODES, 12, place du marché au premier étage.

Voir notre choix de feutres

—o—

ETAT-CIVIL

du 24 au 31 Août 1923

NAISSANCES

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Néant.

Décès

Antoine-Marie-Maldonnat, 80 ans, la Conte.

Médecine Pratique

Les personnes atteintes de bronchites invétérées, qui toussent et crachent sans cesse été comme hiver, peuvent guérir en employant la Poudre Louis Legras. Ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément et guérit l'asthme, le catarrhe, l'oppression, l'essoufflement et la toux des vieilles bronchites. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

© VILLE DE SISTERON

A Vendre ou à Louer
MAISON

située rue Droite, servant actuellement au commerce de la boulangerie mais pouvant servir à tout usage ; composée de sous-sol, magasin au rez-de-chaussée, 1r, 2e et 3e étages. Cette maison possède 2 ouvertures.

Pour renseignements s'adresser à l'imprimerie Pascal Lieutier, Sisteron

---

A LOUER
pour Boucherie

MAGASIN ayant servi longtemps de boucherie.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

FUSIL à deux coups, Hamerless, calibre 16, état de neuf.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une **bonne**, sérieuse. S'adresser à M. le Principal du Collège.

Etudes de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit

Avocat-Avoué à **Sisteron** (B-A)

et de

Me Guillaume BUES, notaire à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE
de Biens de Mineurs

Il sera procédé le **Samedi vingt-deux Septembre** mil-neuf-cent-vingt-trois, à **deux heures** après-midi, en l'étude de **Me Buès** notaire à Sisteron, à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés situés sur les territoires des communes d'Entrepierres et de Vilhosc

LOT UNIQUE

UN

DOMAINE RURAL

situé sur le territoire de la commune d'Entrepierres et de Vilhosc et comprenant :

1° Sur le territoire de la commune d'Entrepierres : bâtiments d'habitation et d'exploitation, sol, cour, jardin, verger, labours, prés, bois, pâture et vagues, paraissant cadastrée dans son ensemble sous les numéros 106, 532, 589, 590, 591 bis, 591 bis, 592 p, 592 p, 593 p, 593 p, 594 p, 594 p, 595, 596 p, 596 p, 597 p, 597 p, 598 p, 598 p, 599, 600 p, 600 p, 601 p 601 p, 602, 606 p, 606 p, 607, 608 p, 609, 621, 636, 641 p, de la section C, pour une contenance totale de dix-neuf hectares, vingt-cinq ares, quatre-vingts centiares.

2° Sur le territoire de la commune de Vilhosc, lieux dits Planet Bouche et le Château, numéros 1, 2 p, 3, 154 et 155 de la section C du plan cadastral, d'une contenance cadastrale de un hectare, vingt-trois ares, cinquante-deux centiares.

Mise à prix : Deux-mil-le deux-cents fr ci.... Fr. **2.200**

Ces immeubles dépendent des successions de Madame Sylvie-Henriette Nevière, en son vivant sans profession, épouse de Monsieur Pierre-Fortuné **Nevière**, et du dit Monsieur Pierre Fortuné **Nevière**, en son vivant propriétaire agriculteur, tous deux demeurant et domiciliés ensemble à Entrepierres.

La vente en a été ordonnée par jugement du Tribunal Civil de Sisteron en date du vingt-sept juillet mil-neuf-cent-vingt-trois

Elle est poursuivie à la requête de 1° Madame Louise-Sylvie **Nevière**, épouse dûment assistée et autorisée de Monsieur Célestin **Fabre** demeurant et domiciliés ensemble à Entrepierres ;

2° De Monsieur Michel Lazare-Corantin **Belletrus** demeurant et domicilié l'Escale, agissant en sa qualité de tuteur légal de ses enfants mineurs ;

3° De Monsieur Fortuné-Lazare-Emilien **Belletrus** agriculteur, demeurant et domicilié à Aubignosc ;

4° De Monsieur André-Joseph **Nevière** agriculteur, demeurant et domicilié à Vilhosc ;

5e De Monsieur Michel-Pierre-Raphaël **Nevière** journalier, demeurant à Varage, domicilié à Vilhosc ;

6° Mademoiselle Berthe-Victorine-Eugénie **Nevière** domestique, demeurant à Aix, domiciliée à Vilhosc ;

7° De Monsieur Joseph-Fortuné **Nevière** propriétaire, demeurant et domicilié à Entrepierres ;

8° De Monsieur Louis **Richaud** propriétaire agriculteur, demeurant et domicilié à Vilhosc, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur de ses enfants mineurs ;

9° De Monsieur Emile **Clément** propriétaire, demeurant et domicilié à Vilhosc, ayant tous pour avoué Me **Bontoux.**

Elle aura lieu par devant Me **Buès** notaire à Sisteron, aux clauses et conditions du cahier des charges et en présence de Monsieur Félicien **Imbert** propriétaire, demeurant et domicilié à Aubignosc, pris en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Célina-Mélanie-Lazarine **Belletrus** et Albert-Michel **Belletrus**, et de Monsieur Auguste **Perrasse** propriétaire, demeurant et domicilié à Vilhosc, pris en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc de Berthe-Célina-Louise **Richaud**, et de Elie-Pavoux **Richaud** ou eux dûment appelés.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Buès** notaire, dépositaire du cahier des charges, ou à Me **Bontoux**, avoué à Sisteron.

Sisteron, le 1er septembre 1923,

C. BONTOUX.

DEPOT DE

Machine à Ecrire "Underwood"

portative

ACCESSOIRES ET RUBANS

En vente à l'imprimerie-librairie P. Lieutier, 25, rue Droite, Sisteron.

En vente à la librairie LIEUTIER.

Etude de Me Guillaume Buès,
Notaire à Sisteron (Basses-Alpes)
Successeur de Me BOREL

Vente de Fonds de Commerce

Premier Avis

Suivant acte reçu par Me Guillaume **Buès**, notaire à Sisteron le vingt-cinq août courant, Monsieur Marceau-Auguste **Ferrary**, mécanicien et négociant, demeurant à Sisteron, faubourg de la Baume, a vendu à Monsieur Albert Joseph **Puget**, agriculteur demeurant autrefois à l'Escale, actuellement à Sisteron.

Le fonds de commerce d'*Epicerie et de débit de Boissons*, liqueurs et spiritueux, qu'il exploitait à Sisteron, faubourg de la Baume.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de Me **Buès**, domicile élu.

Pour premier avis.

BUES.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditérannée

Services Automobiles P. L. M.
autour d'Avignon

Les Services Automobiles que la Compagnie P.L.M. a organisés autour d'Avignon, pour la visite des principales curiosités archéologiques de la Vallée du Rhône, seront rétablis du 12 août au 30 septembre et fonctionneront dans les conditions indiquées ci-après en correspondance avec les trains de et pour Lyon-Paris, de et pour Marseille :

1° Circuit Arles-Les Baux, tous les jours : Avignon, Tarascon, Arles, Les Baux, Saint-Rémy, Maillane, Avignon. Prix, 30 fr.

2° Circuit Pont-du-Gard—Nîmes, tous les jours : Avignon Villeneuve les-Avignon, Pont-du-Gard, Nîmes, Uzès, Avignon. Prix, 35 fr.

3° Circuit Orange — Vaison, les lundi, mercredi et samedi : Avignon, Orange, Vaison, Malaucène, Carpentras, Avignon. Prix, 35 fr.

4° Circuit de la Fontaine de Vaucluse, les mardi, jeudi et samedi : Avignon, Grottes de Thouzon, L'Isle-sur-Sorgue, Fontaine de Vaucluse, Châteauneuf de Gadagne, Avignon Prix, 15 fr.

Le Circuit d'Aigues-Mortes et des Saintes-Maries de la Mer ne sera rétabli qu'au printemps prochain.

SISTERON-JOURNAL
est en vente

à Sisteron chez Mme Suzanne Passard ; et au bureau du journal.

à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.

à Marseille chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan.

FAIBLES, SURMENÉS

et tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront FORCE, VIGUEUR, SANTÉ, grâce au

PHOSPHANOL

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les **cellules nerveuses**, augmente les **globules rouges** du sang, tonifie la **moëlle épinière**, et les **organes essentiels**. C'est le

ROI DES RECONSTITUANTS

qui **redonne de la vie** à tout organe malade et procure **un sang riche, base de la santé.** Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le **PHOSPHANOL** ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le **PHOSPHANOL** existe en élixir et en cachets. **Prix :** Le flacon ou la boîte de 50 cachets : 8 francs. Franco : 9 fr. 30 — La cure complète de 4 flacons ou 4 boîtes : franco 32 francs.

PHOSPHANOL, 6, Boulevard Richard-Lenoir - PARIS - et toutes Pharmacies.

Dépôt à Sisteron, Pharmacie Bœuf

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX

EXCELSIOR

Grand illustré quotidien à 20 cent.

PUBLIE LE DIMANCHE

Un Magazine illustré en couleurs

EXCELSIOR-DIMANCHE

20 à 24 pages *Le N° ordinaire et le Magazine réunis* **30 cent.**

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnements à EXCELSIOR pour les Départements :
Trois mois 18 fr. | Six mois 34 fr. | Un an 65 fr.

Abonnements à EXCELSIOR-DIMANCHE :
Prix de faveur pour les abonnés d'EXCELSIOR
Trois mois 2 fr. 50 | Six mois 4 fr. 50 | Un an 8 fr.

Abonnement spécial au N° ordinaire du dimanche et à EXCELSIOR-DIMANCHE : Un an 15 fr.

En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste et les spécimens des Primes gratuites *fort intéressantes.*

TUBERCULEUX GUÉRIS par le traitement

à base d'**ELIXIR DUPEYROUX :** *Mlle Marthe BOMBARDE, à Grange-s/-Valognes (Vosges)*, souffrait depuis 1918 de coxalgie tuberculeuse droite et de lésions pulmonaires, suivant le diagnostic des majors de l'hôpital de Bruyères. La malade ne pouvait se tenir debout et éprouvait de violentes et continuelles douleurs dans la hanche et le genou droits. Commença le traitement à base d'Elixir DUPEYROUX en novembre 1919. Quatre mois après, *Mlle BOMBARDE* put se lever et marcher avec des béquilles. En novembre 1920, elle marchait sans béquilles et se considérait comme parfaitement guérie (lettre du 25 juillet 1921). Le 31 janvier 1922, *Mlle BOMBARDE* écrit que sa guérison est bien définitive et le confirme encore, le 16 janvier 1923 ; *M. Gaston CHANDON, peintre 86, Grande-Rue, à Bourg-la-Reine (Seine)*, souffrait depuis janvier 1920 de congestion pulmonaire avec étouffements, quintes violentes, suivies de crachements de sang, transpirations nocturnes, oppression, appétit défaillant, manque total de forces l'obligeant à garder le lit. A commencé le traitement à base d'Elixir DUPEYROUX le 28 février 1920. Son frère écrivait le 25 mars 1920 qu'il commençait à se tenir debout et à marcher seul, il toussait et crachait beaucoup moins, mangeait mieux et dormait ses nuits entières. Guéri en mai 1920, la guérison est définitive, comme l'attestent la lettre du 7 mars 1921 et celle du 21 janvier 1923, où *M. CHANDON* déclare qu'il va très bien, malgré que son métier l'oblige à travailler dans les courants d'air ; *M. Léon JOLY, 32, Rue d'Assas, à AIRE-sur-la-LYS (Pas-de-Calais)*, souffrait depuis l'âge de 11 ans de ganglions tuberculeux du cou. A 12 ans on l'avait opéré inutilement, puis en 1907, survint une péritonite tuberculeuse, laquelle fut suivie de congestion pulmonaire double et bronchite chronique. Les ganglions du cou grossirent à tel point, que, par la compression qui s'en suivit, le malade ne voyait plus clair et ne pouvait plus se conduire. Le traitement à base d'Elixir DUPEYROUX fut commencé en mars 1918. Quelques semaines après, l'appétit et la vue revinrent, les maux de tête, la toux, les expectorations disparurent, les ganglions diminuèrent. En octobre 1919 le malade était complètement guéri et avait repris 13 kilogs. Cette guérison s'est maintenue car les lettres écrites par *M. JOLY* les 9 décembre 1919, 7 janvier 1922, et 28 janvier 1923, témoignent que sa santé continue à être excellente. — Le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, envoie gratis et franco, sur demande, sa Méthode Nouvelle de *Traitement des Tuberculoses* avec un questionnaire pour *Consultations Gratuites* par correspondance. Il expédie à domicile, par poste, un grand flacon d'Elixir DUPEYROUX, contre 11 francs en mandat-carte. — Consultations, 5, Square de Messine, Paris, tous les jours, non fériés, de 14 heures à 16 heures.

Pour vos Photographies et Agrandissements

adressez-vous à

Raybaud

photographe

98, Boulevard Gassendi, à DIGNE

Succursale, Librairie CLERGUE à SISTERON

Dans votre intérêt méfiez-vous

des soi-disant photographes et des courtiers qui viennent jusque

chez vous

vous offrir des Agrandissements

gratuits

personne ne peut travailler

pour rien

M. **RAYBAUD**, opèrera à SISTERON le **10** Septembre

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Médaille de Vermeil

— Gros et Détail —

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Exposition de Nice 1883-84 — Médaille d'Or

Dèpot de chapeaux Panama, Equateur et Pèruvien - Blanchisssage de Panama

Succursales :
SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,
SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | OUTILLAGE MODERNE

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,

— SISTERON —

Livraison rapide - Prix modérés

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE
Bijoux et articles pour Cadeaux
Orfèvrerie en écrins
Articles pour fumeurs - Or et Argent
Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe
Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils
de toutes marques
LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES
RÉPARATIONS - GRAVURE

Faites Réparer

Vos AUTOMOBILES - VOITURES
CAMIONNETTES - CAMIONS
au

ECHANGE

Garage Moderne
FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence — SISTERON

Représentant les meilleures marques d'Automobiles
Camionnettes et Voitures RENAULT de 6 à 40
Cyclecars MATHIS et SALMSON
les plus rapides et les plus robustes

TRANSPORTS DE POIDS LOURDS
Location de camion à a journée -:- Prix réd

OCCASION :
STOCK de Voiturettes, Voitures, Camionnette
Camions de 2 à 5 tonnes.
PARFAIT ETAT -:- VENDU AVEC GARANTIE

LE TRESOR-CAPITALISATION
Société de Prévoyance Mutuelle

LE TRESOR-VIE
Société d'Assurances sur la Vie à forme Mutuelle

Entreprises privées assujetties au contrôle de l'état
Gérées par le TRESOR-IMMOBILIER
(Anciennement le TRESOR-GESTION)
Compagnie Anonyme pour favoriser toutes Institutions de Prévoyance et la Construction de Maisons d'Habitations au
Capital de 2.000.000 de fr. entièrement versé
Siège Social - PARIS - 10, Rue Maubeuge

Direction Régionale :
47, rue Saunerie - SISTERON

MAISON FONDÉE EN 1880

IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE
— MAROQUINERIE ---
ARTICLES de FANTAISIE et de BAZAR

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Fournisseur des principaux Etablissements Scolaires

Livres scolaires et classiques,
Cahiers *Le Sisteronnais* et *la Cigale*, papier de 1° choix, propriété de la maison Lieutier.
Encres noire et de couleur,
Cahiers de dessin et de musique,
Boites de compas et de peinture,
Papier à lettre fantaisie et ordinaire

Tous les parfums, toutes les crêmes

Factures - Têtes de lettres - Cartes, d'adresse et de visite - Enveloppes
Carnets à souches - Régistres,
Affiches de tous formats,
Prospectus - Programmes.

Albums à dessin - Portefeuilles.
Serviettes - Musettes - Plumiers,
Crayons noirs et de couleurs, règles
Romans - Livraisons

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON